



DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2023/18

COMMUNE D'ISSEL DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 5 « institutions politiques »

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2023 à 20h30

SOUS-DOMAINE : 5.7 « Intercommunalité »

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

OBJET : Approbation du rapport CLECT 2023

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA, Sabrina MAHIEU, Myriam MECHRAOUI Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers Municipaux en service est de : 11

Absent / excusé : Axelle FOUGA (pouvoir à S. SAOUMA), Pierre DELPERIE

Secrétaire : Stéphane SAOUMA,

CONVOCAION C.M. EN DATE DU : 07/04/2023

Vu la délibération n°2023-005 en date du 29 mars 2023 du conseil communautaire portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la CCCLA,

AFFICHAGE EN DATE DU : 14/04/2023

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ledit rapport doit être adopté, dans un délai de trois mois suivant sa transmission, par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU : 14/04/2023

Madame, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la CCCLA.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

CERTIFIEE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de CASTELNAUDARY

PAR PUBLICATION LE :

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois et de la Commune conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

PAR DELEGATION LE : (signature) Prénom NOM

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTE CONTRE : 0

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 13 avril 2023 Le secrétaire de séance Stéphane SAOUMA

RF PREFECTURE DE CARCASSONNE Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 011-211101753-20230413-DE_2023_018-DE

Le Maire d'ISSEL, Henri POISSON (Signature and Seal)